



LA LETTRE DE LA FPN

FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

Directeurs de la publication : B. Rodenstein, J. P. Kirmann
62 Ban Saint-Dié 88230 — PLAINFAING
<http://federation-pupilles.fr>

La FPN est affiliée à la Fédération nationale André Maginot, groupement 252

N° 5 - Novembre 2012

Éditorial

Chers amis,
membres de notre Fédération,

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le long silence de notre Fédération, depuis plusieurs mois. Il n'a d'autre explication que notre immense perplexité face au comportement des pouvoirs publics à notre égard.

Jusqu'à la veille des élections présidentielles du mois de mai de cette année, on pouvait espérer, même faiblement, que le Président sortant, Nicolas SARKOZY, aurait à cœur de tenir sa promesse envers tous les orphelins de la deuxième guerre mondiale. Il n'en a rien été.

Nous avons évidemment entamé de nouvelles démarches, immédiatement après l'élection de François HOLLANDE, pour lui soumettre nos revendications. Après les élections législatives et la constitution du deuxième gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, nos courriers sont également partis à destination de l'ensemble des parlementaires et des ministres.

Il convenait de laisser passer quelques mois aux nouveaux élus pour prendre connaissance des dossiers et du nôtre en particulier.

En ce mois de novembre nous comprenons déjà qu'il n'y a pas davantage à attendre de l'équipe actuelle au pouvoir. Les courriers officiels que nous recevons en retour sont les copies conformes de la précédente mandature. Les caisses de l'ÉTAT sont vides. Seules peuvent être prises en considération les demandes émanant de pupilles de la Nation dont les parents ont été victimes de « l'extrême » barbarie nazie !! Il faudra peut-être constituer de nouvelles commissions d'études et, en tout état de cause, reporter tout espoir

d'indemnisation à des temps budgétaires plus favorables !

Nous ne sommes pas des demandeurs prioritaires. Le temps qui passe arrangera bien des situations. La montre tourne en faveur de l'État qui bientôt n'aura plus à faire qu'à de très rares orphelins de la guerre de 1939-1945.

Vous comprenez, chers amis membres, que notre marge de manoeuvre est plus que réduite et que la réflexion qui anime votre conseil d'administration est des plus difficiles.

Que faire désormais ? Comment persuader nos interlocuteurs du bien fondé de nos démarches ? Les médias nous ignorent. Notre combat leur est incompréhensible. Que veulent ces « anciens » qui ont attendu 65 ans pour se manifester ? Pour les journalistes, c'est de l'histoire ancienne. Pour le grand public également.

Pour autant, nous restons l'arme au pied. L'injustice créée par la différenciation des traitements catégoriels nous est insupportable. L'État se discrédite dans cette affaire. Nous avons donné des pistes pour le financement de la mesure de réparation : la création du FIVIG (fonds d'indemnisation des victimes de guerre).

Une taxation spéciale sur les ventes d'armements réglerait notre problème.

Trouverons-nous quelques oreilles attentives en haut lieu ? Nous nous y employons. Avec, pour le moment, une certaine discrétion qui est de mise pour ne pas rompre les fragiles espérances que nous avons encore. Pour le moment une seule consigne : ne baissons pas les bras, soyons déterminés et restons solidaires.

Bernard Rodenstein

Assemblée générale, 14 mai 2012

RAPPORT MORAL

Bernard Rodenstein

Président

Mesdames, Messieurs, chers amis,

L'échéance fatidique de l'élection présidentielle de 2012 est donc derrière nous. Un nouveau Président est élu pour cinq nouvelles années.

Les promesses qui nous ont été faites en 2007 par Nicolas Sarkozy se sont définitivement envolées.

Il n'est pas exagéré de dire que nous avons le profond sentiment d'avoir été trahis. Et menés par le bout du nez, pendant toute la durée du mandat écoulé, par le stratagème des commissions et des rapports qui se sont succédés, afin de jouer la montre et de reporter aux calendes grecques, la décision fréquemment annoncée pour très bientôt !

Je pense qu'il est inutile d'épiloguer sur cet engagement non tenu par la plus haute autorité de l'État. Chacun, chacune, en son for intérieur, s'est déjà fait son opinion et peut-être même, en a tenu compte pour son choix des dimanches 22 avril et 6 mai derniers.

Disons, d'un mot, que ce que nous avons vécu, ensemble, au sein de nos associations respectives et de notre Fédération, eu égard aux efforts qui ont été déployés par les uns et les autres, nous laisse à tous un goût amer, un sentiment de gâchis et d'inachevé !

Songeons à toutes les démarches officielles réalisées, à tous les courriers échangés, à toutes les interpellations effectuées, aux réunions tenues, aux motions adoptées et rendues publiques !

Nous avons fait le maximum de ce qu'il était en notre pouvoir de faire, j'ose le prétendre. Vu l'état de nos maigres effectifs, la santé défaillante de beaucoup et le découragement inévitable de certains, il était difficile de mobiliser davantage et d'envisager des actions d'envergure.

La dernière en date, notre marche sur « l'Élysée », le 5 décembre dernier, nous a définitivement convaincus que le locataire

du Palais de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, était devenu sourd à notre demande.

Arrivés à 100 mètres de la grille de l'Élysée, nous avons été bloqués par des dizaines de policiers et de CRS, rue du Cirque !! On ne pouvait mieux imaginer pour symboliser la comédie du pouvoir envers nous durant les cinq dernières années.

NOTRE INDIGNATION NE PORTE PAS QUE CONTRE LE POUVOIR POLITIQUE

Il y a d'autres responsabilités à éclaircir et à établir.

En mai 2007, nous étions, pour beaucoup d'entre nous, encore adhérents de l'ancienne association nationale présidée par **André Lefebvre**.

Lors de la lecture, solennelle entre toutes, du message du président de la République à notre congrès réuni à Colmar, André Lefebvre a donné à croire aux centaines de membres présents, que la cause était entendue. Ce furent des cris de victoire et des hurras sans retenue.

J'ai osé vouloir tempérer cette ardeur en faisant remarquer que la formule utilisée pour la concrétisation des choses, le fameux « dès que possible », sous la plume du détenteur de tous les pouvoirs, était, pour le moins, ambiguë, qu'elle voulait tout dire et rien dire à la fois.

Je me suis fait « lyncher » verbalement et menacé physiquement pour cette réserve émise devant une salle quasi en délire.

Ma rupture avec Lefebvre date de là, la scission de l'APOGA également. Le rapprochement avec les Vosges, puis la création de notre FPN s'en sont suivis.

Cette division nous a fait du tort, à tous, je le sais. L'État en a habilement joué. Nos interventions ultérieures, dans la dispersion et souvent dans la contradiction, ont donné des billes à nos adversaires.

J'en porte ma part de responsabilité.

Mais nous n'avons pas d'autre choix que de nous rendre autonomes ou de baisser les bras et de nous retirer du combat. Nous avons choisi de tracer notre sillon et de faire entendre nos différences. Le ministère de

la Défense ne s'y est d'ailleurs pas trompé, reconnaissant à notre Fédération le mérite d'être la seule à avoir fait des propositions concrètes en vue du financement de l'indemnisation généralisée souhaitée, au moyen de la création du FIVIG dont nous reparlerons.

Je déplore tout particulièrement le climat de haine que l'association nationale et son président n'ont cessé d'entretenir depuis lors à notre égard, en nous entraînant notamment dans des procédures judiciaires coûteuses et inutiles, mais dévoreuses d'énergie et déroutantes pour beaucoup de membres de nos organismes associatifs.

Vous aurez observé, chers amis, que nous nous sommes abstenus, pour notre part, de verser de l'huile sur le feu. Au sein de notre Conseil d'administration, nous nous sommes fixés pour règle de ne pas lancer d'attaques *ad hominem* contre André Lefebvre et de répliquer le moins possible à ses agressions qui furent légions. Hormis les procès inévitables dans lesquels nous avons été entraînés par sa faute, nous avons mieux à faire de notre énergie et de notre argent que de ferrailler avec une personne dont la mauvaise foi a été manifeste et qui a perdu plusieurs de ses actions en justice.

Outre le cas personnel d'un homme qui a beaucoup desservi notre cause, nous devons reconnaître que des erreurs ont été commises, plus largement, par l'ensemble des associations nationales, la nôtre y comprise.

NOUS AVONS FAIT PREUVE DE NAÏVETE

Face à des groupes de pression très puissants et expérimentés, notamment en matière de lobbying auprès des pouvoirs politiques, nous avons fait preuve de naïveté des débutants.

La contre offensive au projet du président Nicolas Sarkozy a été menée de main de maître par tous les mouvements hostiles à notre démarche. Nous en avons identifié quelques-uns depuis lors, en particulier au sein du monde combattant et chez les « gardiens de la mémoire » patentés, les déportés de la Shoah et les déportés politiques, appuyés par des forces plus occultes disséminés dans les ministères et au Parlement.

Ils voulaient coûte que coûte, préserver leur spécificité de véritables victimes de la

barbarie nazie. Eux seuls doivent être honorés comme des fils et des filles qui ont payé le prix le plus élevé que l'on puisse imaginer, à l'ogre nazi.

Les enfants dont les parents ont été victimes civiles de bombardements, de balles perdues, d'exécutions sommaires, les orphelins de résistants morts les armes à la main, les fils et les fils de soldats français incorporés de force dans la *Wehrmacht* ou dans les *Waffen SS*, ne peuvent être considérés que comme les victimes de dégâts collatéraux, propres à toutes les guerres.

Et les guerres, nous devrions nous en faire une raison, nous dit-on, sont inévitables et inévitablement meurtrières. Les autorités qui déclenchent ces hostilités sont en droit d'attendre des citoyens qu'ils prennent leur juste part à la défense de leur mère patrie. Il faut être, disent-ils, sans le dire mais tout en le disant, particulièrement mesquin et dénué du sens du sacrifice suprême, pour oser demander des compensations financières pour de tels faits de guerre.

Nous devrions accepter de ne plus nous considérer comme des victimes, mais porter avec fierté la mémoire de celles et de ceux qui ont volontairement versé leur sang pour l'honneur de la France.

La perversité de ce renversement est tellement énorme que nous avons mis très longtemps pour réaliser l'ampleur et la profondeur de la supercherie.

Aujourd'hui, dans mon esprit, il ne fait plus de doute que la décision de ne rien faire pour nous a été prise depuis le début du quinquennat qui vient de s'achever.

Établir une ligne de front étanche entre les victimes pures, innocentes, du nazisme et les sacrifiés « normaux » d'une guerre « normale », était une urgence et une nécessité absolues.

LES PAROLES DE TROP

Le rapport de Philippe Dechartre, ancien ministre du général de Gaulle a été le socle de la ligne Maginot contre laquelle se fracassent régulièrement nos folles espérances.

De ce point de vue, la révolte de tous aurait dû éclater, le jour où Philippe Dechartre, premier rapporteur en charge de notre dossier, a écrit la phrase qui a idéologique-

ment assassiné nos revendications, celle qui allait justifier la non indemnisation des orphelins de guerre autres que ceux répertoriés dans les décrets de 2000 et de 2004.

Avoir osé écrire, noir sur blanc, que tous les non indemnisés devaient considérer que leurs parents, morts, avaient été « *les victimes de la glorieuse malchance des armes* », sans que cela ne nous ait arraché sur le champ, des cris d'horreur, a été la trouvaille majeure des opposants à notre requête.

Des victimes normales d'une guerre normale, ai-je dit !

Du coup, la devise de l'État, c'est : « circulez, il n'y a rien à avoir et à espérer »

Tous nos arguments ont été démontés les uns après les autres avec un remarquable cynisme.

Nous disons dans un premier temps : « La souffrance des orphelins de guerre a été la même pour tous ».

L'État répond : nous n'indemnisons pas la souffrance des orphelins, mais les conditions particulièrement tragiques dans lesquelles sont mortes des victimes innocentes :

Plus tard nous dénonçons les multiples catégories et sous catégories établies par la **commission Bloch**. *Elles sont précisément faites pour distinguer entre les « innocents » et les acteurs habituels d'une guerre.*

Puis nous affirmons que toute guerre est en soi un acte de barbarie, à quoi nous est opposée une loi non écrite qui stipule qu'il faut avoir été victime de l'extrême barbarie nazie et non pas de l'ordinaire barbarie.

Nous disons encore que le principe constitutionnel de l'égalité de traitement entre les citoyens également concernés par la même problématique est rompu.

La Haute autorité de l'égalité des droits, la HALDE, entre temps disparue, jure la main sur le cœur qu'il n'en est rien et absout les agissements de l'État.

Des parlementaires, des ministres et non des moindres, je pense à Alain Juppé ministre d'État, ministre de la Défense, qui signe une lettre dans laquelle il reconnaît qu'il y a une inégalité inadmissible dans cette affaire, nous donnent raison mais se développe dès lors l'orchestration de la crise des

finances publiques, de l'énormité de la dette qui interdisent à tout citoyen respectueux de son pays de demander à l'État de l'argent qu'il ne peut plus donner, malgré toute sa meilleure volonté.

Nous devons devenir décents ! ! Cesser de demander l'impossible. Nous comporter comme des gens raisonnables. L'État ne peut pas faire droit à notre demande. Fermez le ban ! !

Le projet de décret unique n'est pas abandonné pour autant. Il existe. Nous avons vu la pile dans laquelle il était caché sur le bureau d'un conseiller ministériel. Ce projet a beaucoup voyagé. Il a fait des navettes incessantes entre des gens haut-placés qui devaient l'avaliser avant que le grand patron n'y appose sa signature. Ce projet a fait naufrage avant d'arriver au port.

Nous croyons savoir que son contenu était tellement éloigné de nos aspirations que le texte nouveau aurait provoqué un tollé monstre lors de sa publication. Il est donc mort avant d'avoir été mis au monde.

NOS PROPOSITIONS À L'ÉTAT SONT RESTÉES SANS ÉCHO

Nos propositions de financement, celle en tous les cas qui est très sérieuse et que nous reprendrons je l'espère aujourd'hui même, à savoir la création du fonds permanent d'indemnisation de toutes les victimes de toutes les guerres, alimenté au moyen d'une taxe spéciale sur le commerce des armes, le **FIVIG** ; cette proposition n'a encore trouvé aucun écho officiel, si ce ne sont des interpellations de parlementaires au gouvernement.

La question est hautement explosive. Toucher au secteur de la vente d'armements est un crime de lèse majesté. Il est couvert par le « secret défense » et entre dans le domaine réservé du Président de la République en personne.

Il renvoie à trop de scandales d'État qui couvent dans les cabinets de divers juges d'instruction et la moindre flamme peut mettre le feu à l'édifice. Pas touche à ce secteur ! Pas encore ! Pas maintenant !

L'autre proposition plus récente et plus ironique, celle qui consiste pour l'État français à renoncer à la fabrication annuelle de deux avions Rafale fabriqués par la firme Das-

sault et payés par les contribuables français, avait pour objet de bousculer les décideurs politiques, tout en restant dans le registre de la fabrication d'armes de guerre qui coûtent très cher et/ou qui rapportent beaucoup d'argent, suffisamment pour indemniser les orphelins de guerre.

Nous verrons tout à l'heure ce que nous déciderons de faire à compter de ce jour et dans le contexte d'un nouveau titulaire du mandat présidentiel.

Jean-Paul Kirmann nous fera part d'un projet d'action nouveau, porté par son association des Vosges et soutenu par l'APOGA, en Alsace, un projet qui vise à reprendre le combat sur le terrain du droit et de la Constitution.

Pour ce qui me concerne, en ma qualité de président de la Fédération, je pense qu'il va être impératif pour nous, au cours de cette assemblée générale de 2012, de prendre des décisions formelles quant à l'existence et à l'action futures de notre FPN !

N'ayons pas peur des mots : nous avons essuyé un formidable échec ! Tout ce que nous avons tenté de faire, à tous les échelons, individuels, associatifs, départementaux, régionaux et national, n'a donc servi à rien puisque nos revendications n'ont pas été satisfaites.

Certes et je suis le premier à m'en féliciter, nous sommes nombreux à avoir appris à nous connaître, à travailler et à rire ensemble, à devenir amis. C'est un résultat énorme en termes de fabrication d'un solide et sympathique tissu relationnel. Aucun résultat comptable n'en rend compte et pourtant, c'est un gain considérable.

Mais ce n'est pas à cet effet que nous avons été mandatés et que nos adhérents payent leurs cotisations annuelles.

Il en est beaucoup parmi nous pour lesquels le montant versé annuellement est un gros morceau. Je comprends leur désolation et nous voyons bien que plus d'un se retire sur la pointe des pieds ou prend la décision de ne plus se ré-affilier.

Déçus, dépités, éccœurés, des adhérents nous quittent.

Peut-être moins que nous ne pouvions le craindre, mais le mouvement est enclenché.

QUE DECIDONS-NOUS DE FAIRE À PARTIR D'AUJOURD'HUI ?

1) Je pose la question brutalement : tout arrêter ?

Prendre acte de l'obstination de l'État et de son refus de nous donner satisfaction ?

Nous prenons chaque année un peu plus de handicaps sur notre dos et nous nous épuisons un peu plus rapidement. Notre espoir ne se renouvelle pas aussi facilement qu'à nos débuts. Il n'y aura aucune relève générationnelle derrière nous. La mobilisation se fait plus difficile, le découragement est perceptible.

Serait-ce donc la solution raisonnable, la voie de la sagesse ?

Ce d'autant plus que, se battre pour se battre, n'est plus de nos âges ! Nous avons probablement tous mieux à faire que de nous enfermer dans une forme de résistance inutile, rien que pour la « gloire », quelle gloire ?

2) Créer une amicale ?

Continuer à se revoir de temps à autre, non pour ressasser notre amertume, mais pour partager des souffrances communes et pour garder les liens d'amitiés nés de notre combat commun ?

3) Retenter notre chance, dans un contexte renouvelé par l'élection d'un nouveau président et par la désignation d'un nouveau gouvernement, puis dans quelques semaines par l'élection d'une nouvelle assemblée nationale ?

Mais est-ce bien nécessaire ? Les caisses de l'État ne se rempliront pas de sitôt et les réponses dilatoires risquent d'être les mêmes ! Pourquoi la gauche ferait-elle mieux que la droite dans ce domaine ? Où prendra-t-elle l'argent nécessaire ? A-t-elle plus de compassion et de compréhension pour nous ?

La première réponse de François Hollande après son élection au poste de candidat du PS, au lendemain des primaires, à l'automne dernier, n'apporte pas d'espérance particulière.

4) Faire des mains et des pieds, en utilisant tous les réseaux disponibles, pour obtenir dans les meilleurs délais, le rendez vous à l'Élysée que nous n'avons pas eu, à ce jour, avec le chef de l'État en personne, afin qu'il nous dise clairement quelles sont ses inten-

tions et dans quel délai ? Nous saurions au moins à quoi nous en tenir et pourrions en tirer les conclusions après coup pour la poursuite ou pour l'arrêt de notre combat.

5) Nous mettre d'ores et déjà dans la position de résignés qui n'attendent plus rien pour eux-mêmes et qui décident lucidement de ne pas se rendre malades d'une espérance déçue. Nous mettre en tête que nous avons tenté notre chance, mais qu'à l'impossible nul n'est tenu et que nous n'allons pas « psycho-ter » le restant de nos jours, autour d'un pactole qui nous a été injustement refusé, considérant que notre capital de santé mentale et de santé tout court nous est bien plus précieux !

6) Poursuivre sereinement, mais résolument, le combat du droit et de l'équité.

Chercher à obtenir la condamnation de notre pays pour la rupture du principe d'égalité pour lequel nous n'acceptons pas la moindre entorse ! Ce serait une démarche noble, de citoyens exigeants envers les autorités, qui pas davantage qu'un simple particulier, ne peut s'autoriser à tricher avec la loi ?

Ce sera la proposition de Jean-Paul Kimmann.

7) Travailler pour les générations futures : enfoncer le clou de la création du FIVIG !

Ne plus admettre que des démocraties qui se laissent entraîner dans des guerres nécessairement meurtrières ne fassent pas le nécessaire pour indemniser correctement les victimes directes et indirectes de ces conflits ! Le temps de la barbarie devrait être dépassé.

Tous doivent avoir conscience aujourd'hui qu'aucun intérêt prétendu supérieur de la Nation ne peut être invoqué pour exonérer les États de la juste indemnisation des victimes de leurs tueries.

C'est ce qui personnellement me motive le plus, avec l'option précédente du combat pour le droit et l'égalité de tous !

8) Nous pouvons aussi imaginer de combiner plusieurs de ces démarches qui ne s'excluent pas mutuellement l'une l'autre, mais cela nécessiterait néanmoins l'établissement d'une hiérarchisation des priorités.

9) Enfin, il vous est possible, chers amis membres de la Fédération, de considérer que votre Conseil d'administration qui conduit les affaires de la Fédération depuis sa création, il y a quatre ans, a failli dans sa mission, n'a pas été à la hauteur de ses obligations et ne mérite pas que la confiance lui soit renouvelée. Dans ce cas, vous nous signifierez notre congédiement et il vous appartiendra de voter pour un nouveau conseil à constituer sur la base du volontariat qui serait appelé à se manifester sans tarder !

À ce point de mon rapport je voudrais rendre un hommage particulier à notre ami **Guy Ollivier** qui a été l'un de nos piliers, non seulement dans son association de l'Essonne, mais aussi au sein de la fédération et au service de nombreuses associations qui ont fait appel à ses compétences et à sa grande disponibilité pour notre cause à tous. Guy a été indemnisé depuis des années, mais n'a jamais considéré que cette situation personnelle lui donnait le droit de se retirer d'une lutte plus collective. Il a rendu d'énormes services à la FPN. Je souhaite que nous lui conférions tout à l'heure le titre de vice-président d'honneur qu'il aura bien mérité. Nous l'applaudissons chaleureusement.

Une expression de gratitude particulière encore à l'égard de Jean-Paul et de Danielle Kirmann, ainsi qu'à François Sahuguet. Il y a partout des travailleurs de l'ombre qui abattent discrètement l'essentiel de la tâche et qui ne demandent rien en retour si ce n'est que leur engagement soit reconnu et apprécié. Je tiens à les assurer tous trois, de notre profonde reconnaissance.

LE DÉBAT SUR LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LE PRÉSIDENT

Le débat est animé par Bernard Garnier, administrateur de la Fédération qui rappelle les questions :

1. – Tout arrêter.
2. – Créer une amicale.
3. – Retenter notre chance.
4. – Faire le forcing pour obtenir un rendez-vous à l'Élysée.
6. – Poursuivre le combat.
7. – Travailler pour le FIVIG.
8. – Combiner plusieurs points.

Les divers points sont mis au vote des participants.

Les points 1, 2 et 3 sont rejetés à l'unanimité.

– **Retenter notre chance : oui à l'unanimité.**

– **Travailler pour le FIVIG : oui à l'unanimité.**

– **Obtenir un rendez-vous à l'Élysée : oui à l'unanimité.**

Après lecture et corrections apportées au texte, vote à l'unanimité moins une voix contre pour l'envoi au Président Hollande d'une « Adresse » (cf. page 10). Copie de ce texte sera également envoyée au Gouvernement et à la nouvelle Assemblée Nationale.

Les membres de la Fédération des Pupilles de la Nation votent également à l'unanimité le principe du dépôt d'une plainte contre l'État pour discrimination. Ils chargent le Conseil d'administration de rencontrer un avocat pour défendre le dossier, pour discuter avec lui des modalités et des coûts.

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

(extrait)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'associations, Mesdames et Messieurs,
Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de l'exercice 2011.

Je vous rends compte de la situation financière et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2011 qui apparaissent dans les comptes annuels de l'association joints au présent rapport. Du point de vue de la gestion financière, l'année 2011 s'est déroulée dans la continuité de l'exercice précédent. Le bilan prévisionnel de 2011 qui vous a été présenté à la dernière assemblée ici même, a été respecté et il n'y a eu aucun débordement.

À défaut d'une nouvelle croissance de notre activité dans un environnement défavorable, nous résistons assez bien à l'usure du temps grâce à une certaine dynamique qui est

le fruit de tous et je voudrais, ici, en remercier toutes celles et ceux qui y ont contribué. Car la contrainte financière est inhérente au projet de la Fédération, elle est source de dynamique et il est toujours plus bénéfique de l'apprivoiser plutôt que de la passer sous silence. Sans les apports militants et bénévoles des élus adhérents qui s'investissent beaucoup, il serait illusoire de penser que nous pourrions améliorer de manière significative notre efficacité au plan national sans renforcer, à ce niveau, nos moyens, ce qui appellera des évolutions.

Affectation du résultat

Le résultat dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 5 813,13 euros. Il vous est proposé d'affecter le résultat net à la réserve pour projet associatif qui sera ainsi portée à 10 717,15 euros.

SAHUGUET François
KIRMANN Danièle

MERCI chaleureux aux membres de nos associations qui ont à cœur de faire un don à leur association locale, notamment lorsque leur dossier de demande d'indemnisation aboutit. Merci aussi aux membres qui continuent à adhérer, même une fois qu'ils sont indemnisés.

ADRESSE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes réunis ici, à Neuvy sur Barangeon, sur le domaine de la Grande Garenne, propriété de la Fédération Nationale André Maginot à laquelle nous sommes adhérents.

Notre fédération, la FPN, composée des représentants de nos associations membres à travers la France, y tient son assemblée générale annuelle, ce 14 mai 2012.

C'est en notre qualité d'orphelins de guerre, pupilles de la Nation, que nous nous adressons à vous, Monsieur le Président.

Le gouvernement de Monsieur Lionel Jospin a publié, le 13 juillet 2000, un décret qui a institué une reconnaissance particulière et une indemnisation substantielle, pour les orphelins de parents juifs, morts en déportation.

Monsieur Jean-Pierre Raffarin, premier ministre, a été conduit à élargir le périmètre de l'indemnisation à des orphelins dont les parents ont été victimes de la barbarie nazie au cours de la seconde guerre mondiale, au moyen d'un nouveau décret daté du 27 juillet 2004.

La discrimination introduite par ces textes, entre différentes « catégories » d'orphelins de guerre, est jugée non conforme au principe de l'égalité de traitement des citoyens, par l'ensemble de ceux et de celles qui, au nombre d'environ 60 000 personnes encore en vie, se sentent injustement laissés à l'écart.

Force leur est faite de croire que la France fait le tri entre des victimes respectables et d'autres qui le seraient moins. C'est aussi ce qui résulte de la phrase intolérable de M. Philippe Dechartre qui figure dans le rapport Audouin daté de mars 2009 et remis au Président Nicolas Sarkozy pour éclairer sa décision : les orphelins non indemnisés doivent considérer que leurs parents ont été « les victimes de la glorieuse malchance des armes ». Un véritable camouflet pour nous tous.

En mai 2007, avant son élection et quelques jours après son accession à l'Élysée, le Président Nicolas Sarkozy nous a assurés qu'il mettrait fin à

l'inégalité créée par les textes cités ci-dessus et à publier un nouveau décret « dès que possible », pour remédier à la situation.

MISE AU POINT

Nous avons pris connaissance des **correspondances que l'ANPNOGD**, via son président, a envoyées aux responsables des institutions juives de notre pays.

Je suis outré par le contenu de ces courriers.

Cette façon d'impliquer les orphelins juifs me révolte. Ils ne sont responsables que d'avoir obtenu gain de cause. Ils ont su faire ce que nous ne parvenons pas à faire.

Faut-il les culpabiliser pour autant ?

Balayons devant nos portes. Faisons le constat de nos divisions entre associations !

Nous nous désolidarisons complètement de cette prise de position et tenons à le faire savoir.

Bernard Rodenstein

Président de la FPN

15 octobre 2012

LA DERNIÈRE RÉPONSE DU MINISTÈRE

Très attaché au devoir de mémoire, je suis très attentif au dossier des orphelins de guerre.

Je vous assure de ma compréhension pour la souffrance et les peines endurées par celles et ceux que la guerre a privés de leurs parents. Je mesure leur incompréhension depuis que deux décrets, l'un du 13 juillet 2000, l'autre du 27 juillet 2004, ont posé les termes d'une indemnisation. Je connais leurs attentes.

Cependant, il ne saurait être occulté que la justification fondamentale du dispositif mis en œuvre repose sur le caractère spécifique de la reconnaissance des conditions d'extrême barbarie propres à certaines disparitions pendant la Seconde guerre mondiale. Seul un décret unique définissant une solution qui tienne le plus grand compte de l'équité et corrige les principales inégalités constatées dans l'application de la notion de victimes d'actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale, pourrait alors remplacer et compléter ceux de 2000 et 2004.

Les différentes associations d'orphelins, et les associations d'anciens combattants, pourraient être à nouveau consultées.

Toutefois, la situation actuelle de nos finances publiques impose une rigueur et une vigilance budgétaires durables.

Dans ces conditions la parution d'un Décret unique ne paraît pas envisageable pour l'instant.

En effet, son coût impliquerait un niveau d'engagement d'une mesure d'indemnisation difficilement compatible avec celui de nos finances publiques actuelles.

Il y va de l'intérêt général que l'adoption d'une mesure d'indemnisation globale soit reportée à des échéances budgétaires plus clémentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et cordiaux.

Kader Arif
Ministre délégué
auprès du ministre de la Défense,
chargé des Anciens combattants
24 août 2012

FAIRE UN DON AU FONDS DE DOTATION DE LA FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

**Vous pouvez contribuer à notre œuvre en faisant un don ou un legs au
FONDS DE DOTATION DES PUPILLES DE LA NATION**

Aider le Fonds de dotation par un don, un legs, ou une donation.

1. Les particuliers et les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu net imposable.
2. Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés : bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires hors taxe.
3. Effectuer un legs au Fonds de dotation : il est exonéré en totalité des frais de succession.
4. Faire une donation au Fonds de dotation : elle est exonérée en totalité des droits de mutation.
5. Souscrire un contrat d'assurance-vie en faveur du Fonds de Dotation.

Votre soutien contribue de façon décisive au développement et à la pérennité de notre mission qui est de venir en aide aux victimes des guerres. F.S.

Contactez-nous **Fonds de Dotation des Pupilles de la Nation**
62 Ban Saint-Dié 88230 PLAINFAING
Téléphone : 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation Calvados

Secrétariat : 6 allée des Pinsons - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 02 31 84 47 29

Association des Pupilles de la Nation Charente Maritime

Siège : Maison des Associations - 61 bis Rue Paul Doumer - 17200 ROYAN
Secrétariat : 1, Rue des Cytises - 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER - 05 46 06 91 88

Association des Pupilles de la Nation des Pays de la Loire

12, Rue Anatole de Monzie - 44200 NANTES - Tél. secrétariat : 02 40 31 55 36

Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre Alsace (APOGA)

78a, Avenue de la République - 68000 COLMAR - 03 89 20 63 11

Association des Pupilles de la Nation Région NORD OUEST

12, Chemin du Château - 76240 BONSECOURS - 02 35 80 38 91

Association des Pupilles de la Nation Sud-Méditerranée (APN Sud)

2246 Avenue du Brusca - 9 Pinède des Cros - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04 94 34 00 54

Association des Pupilles de la Nation Vosges (APN 88)

62, Ban Saint-Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Essonne

2, Rue Lefèvre - 91350 GRIGNY - 01 69 06 10 63

Association des pupilles de la nation Nord-Est (APN NE)

15 Rue de la Paix - 51310 ESTERNAY - 03 26 42 26 64



FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

affiliée à la Fédération nationale A. Maginot, groupement 252

Président : **Bernard Rodenstein**

18 rue Roosevelt - 68000 COLMAR - b.rod@free.fr

Secrétaire général : **Jean-Paul Kirmann**

62 Ban St Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Email : federation.pupilles@free.fr

Site Internet : <http://federation.pupilles.free.fr>

Compte bancaire : CIC Fraize : 30087 33658 00020095801 91



Assemblée générale
14 mai 2011
Neuvy-sur-Barangeon

Conseil d'administration de la FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION : Bernard Rodenstein, Maud Mascio, Jean-Paul Kirmann, Martine Dugard, Yves Goasdoué, Claude V...
Pierre Volant, François Sahuguet, Yves Bressin, Danièle Kirmann, Bernard Garnier. Manquent : Daniel Vautier et Michel Taupier.
Les délégués à l'Assemblée générale du 14 mai 2011 à Neuvy-sur-Barangeon peu après la cérémonie aux couleurs. Photos GTK.